



CANADA

N^o 73/3

DÉCLARATIONS ET DISCOURS

DIVISION DE L'INFORMATION
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
OTTAWA - CANADA

LE CANADA ET LA CONFÉRENCE SUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE

Discours prononcé par l'ambassadeur du Canada en Finlande, M. E.A. Côté, à l'occasion des pourparlers multilatéraux préparatoires à une conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, Helsinki, le 1^{er} décembre 1972.

Monsieur le Président, je tiens à vous dire, tout au début, jusqu'à quel point nous nous félicitons de ce que vous ayez été choisi pour présider nos consultations.

En deuxième lieu, et par votre entremise, je tiens à m'adresser dès l'abord à notre collègue M. Tuovinen et par lui au Gouvernement de la Finlande. Mes associés canadiens et moi tenons à remercier vivement le Gouvernement de la Finlande de l'accueil si chaleureux et des possibilités de travail de premier ordre dont nous sommes l'objet à Dipoli et qui facilitent grandement les consultations d'Helsinki sur la question de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

Pour ce qui est de la conférence à venir, M. le Président, ces consultations nous ont déjà donné l'occasion d'entendre des points de vue très valables. Nous accueillerons attentivement les autres indications que nos collègues nous donneront au cours de nos consultations.

Ce n'est pas par hasard, M. le Président, que le Canada se trouve associé aux pays d'Europe lorsque ceux-ci recherchent des solutions à des problèmes qui sont souvent le reliquat de deux guerres mondiales. Le Canada a été profondément mêlé à ces deux pénibles conflits. Des milliers de ses fils morts en Europe en sont les témoins muets. Nos traditions et cultures sont en grande partie d'origine européenne. Des liens d'ordre économique et historique nous rattachent aux différentes régions d'Europe. Il n'y a virtuellement pas un pays représenté ici qui n'ait été le pays ancestral de quelque citoyen canadien.

Mais les liens entre le Canada et l'Europe ne sont pas seulement d'intérêt historique; ce sont des liens extrêmement vivaces et actuels qui sont appelés à se développer dans l'avenir. C'est ainsi que le Canada se tourne vers l'Europe dans les domaines de l'économique et du commerce, pour des échanges scientifiques et technologiques ainsi que dans le domaine vivifiant de la culture. En plus, la prospérité de l'Europe et du Canada sont appelés à se renforcer mutuellement.

Du point de vue géographique, les modes de communications diminuent constamment les distances qui nous séparent de l'Europe soit en travers l'océan Atlantique soit au delà du pont de glace que constitue l'océan Arctique. Le Canada verra accrue sa sécurité dans la mesure où sera accrue la sécurité en Europe.

C'est conscient de cet arrière-plan d'intérêts, de relations et de réalités qui nous rattachent à l'Europe que nous envisageons d'apporter notre pleine mesure de coopération aux consultations en cours.

Les autorités canadiennes estiment que la tenue de la conférence que nous cherchons à mettre sur pied ne doit pas être envisagée comme un événement isolé. En effet elle fait partie intégrante d'une série de négociations et de mesures à prendre dans le but de renforcer la sécurité et la coopération en Europe et ainsi de diminuer et, dans la mesure du possible, de faire disparaître les tensions sur ce continent. Plusieurs de mes collègues ont déjà insisté sur des mesures déjà prises. Toutes ces mesures auront des effets considérables. Elles se feront sentir auprès des peuples et des pays situés bien au-delà de l'Europe.

Il est d'autres mesures, M. le Président, qui s'ouvrent devant nous pour le mieux-être des populations, pour la réduction des tensions entre pays et pour augmenter le respect de la liberté et de l'intégrité des individus et des pays.

Le Canada fait sien depuis longtemps la proposition d'organiser des pourparlers afin de préparer la tenue éventuelle d'une Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Une telle conférence, à condition d'être soigneusement préparée et de survenir après qu'aura été dégagée une unanimité suffisante pour offrir des perspectives raisonnables de réussite, pourra constituer un élément utile du processus général des négociations actuellement en cours en Europe.

Certains ont dit douter que le système des conférences soit le meilleur moyen d'aborder les nombreux problèmes qui appellent instamment des décisions sur la scène européenne. Nous ne sommes pas de ceux-là. Nous espérons que le groupe ici présent d'États à la maturité politique reconnue pourra travailler harmonieusement, dans un climat de réalisme et d'ouverture d'esprit, à trouver les moyens d'abaisser progressivement les barrières toujours présentes de l'inimitié et de la méfiance.

Nos espoirs doivent aussi être réalistes. Le système des conférences pourrait bien n'apporter au début que des succès relativement modestes, mais qui prendront une singulière importance en raison du prestige de leur origine. Par ailleurs, aucun de nous ne serait satisfait d'une conférence qui ne donnerait que des résultats superficiels. Une conférence qui se résumerait à de grandes envolées oratoires vides de sens créerait une dangereuse illusion de progrès. C'est pourquoi le Gouvernement canadien est d'avis que la Conférence devrait permettre de réaliser des progrès concrets et véritables en matière de sécurité et de coopération; elle devrait s'attaquer et trouver une solution aux causes sous-jacentes de division et de tension en Europe;

elle devrait permettre de s'entendre sur des mesures précises, -- quelque modestes qu'elles puissent être au départ, -- susceptibles d'améliorer la situation. Au mieux, cela n'ira pas sans difficulté. Nous devons nous rappeler que les Ministres qui participeront à cette conférence ne disposeront probablement que de quelques jours pour préparer leur travail, discuter des questions en profondeur et se mettre d'accord sur le travail subséquent qu'ils estimeront nécessaire. Ils devront compter avec des délais extrêmement brefs. Pour toutes ces raisons, il faut préparer la conférence soigneusement afin que soient vérifiés les espoirs qu'elle autorise. Cela confère à nos pourparlers préparatoires une importance spéciale. Nous favorisons, pour nos tâches actuelles, une façon progressive d'aborder les questions. Il faudrait s'en tenir à une liste rationnelle de questions afin de pouvoir se concentrer sur un seul domaine à la fois et ainsi acquérir la confiance nécessaire pour résoudre le problème suivant.

Je suggérerais donc, en premier lieu, que nous examinions attentivement nos façons respectives d'aborder les articles proposés à l'ordre du jour et que nous en arrivions à établir un ordre du jour clair et convenu qui donne à la conférence de bonnes chances de succès.

En deuxième lieu, nous devrions prévoir le mode d'organisation et de fonctionnement de la Conférence.

En dernier lieu, nous pourrions, une fois ces étapes franchies, fixer la date et le lieu de la Conférence.

La première de ces tâches sera la plus difficile et la plus importante. Ce sera sans doute aussi la plus longue, mais nous croyons qu'aucun de nous ne devrait s'y attaquer avec la hâte d'en finir. Chaque article à inscrire à l'ordre du jour de la Conférence devrait faire l'objet d'un examen minutieux. Les termes que nous utiliserons pour rédiger cet ordre du jour et pour nous exprimer sur les articles retenus pourront déterminer l'orientation de la Conférence et favoriser ou entraver l'unanimité nécessaire.

On a dit ici que les Ministres qui assisteront à la Conférence devraient peut-être, après avoir eux-mêmes discuté des questions, attribuer des tâches à divers comités, dont chacun serait chargé d'étudier un certain nombre de propositions. Nous souscrivons à cette suggestion et nous croyons que nous devrions tâcher, au cours de nos consultations actuelles, de prévoir des mandats qui constitueraient la suite logique des articles de l'ordre du jour et qui exposeraient, d'une façon générale et, si possible, ne prêtant pas à controverse, les divers aspects que les commissions projetées étudieraient lors de la conférence. Ces questions seraient par la suite débattues, modifiées, acceptées ou rejetées au sein des commissions ou par la Conférence elle-même. Lorsqu'on procédera à la rédaction de ces mandats, on verra s'il est possible ou non de trouver un nombre suffisant de sujets d'entente pour assurer le succès de la conférence.

Permettez-moi maintenant d'exposer brièvement la façon dont le Canada entend aborder certains des articles éventuels de l'ordre du jour.

Dans le domaine de la sécurité, l'un des secteurs abordés sera celui de la déclaration de principes directeurs régissant les relations entre États. Nous convenons de l'importance de cet article et nous estimons qu'un échange de vues devrait avoir lieu à Helsinki sur les éléments que pourrait contenir une telle déclaration à la formulation de laquelle il faudra apporter beaucoup de soins. Ainsi, le principe interdisant de modifier les frontières par la force devrait sans doute recueillir l'assentiment général; mais nous devrions éviter les expressions susceptibles de laisser croire que la Conférence assume la responsabilité d'une conférence de paix en établissant des frontières permanentes en Europe ou en les reconnaissant sur le plan du droit international.

A notre avis, la Conférence devrait également tenter de dégager un accord sur certains aspects militaires de la sécurité, peut-être en instituant la signification d'un préavis au sujet des déplacements militaires et la création de missions d'observation des manoeuvres comme moyens susceptibles d'affermir la confiance entre les pays et de favoriser la stabilité.

Aux yeux du Canada, la coopération devrait constituer une part tout aussi importante de la Conférence que la sécurité. Dans ce domaine, la Conférence pourrait, pour une part, faire siens et compléter les efforts déjà déployés sous les auspices des Nations Unies pour la protection et l'amélioration de l'environnement. La Conférence pourrait aussi suggérer des moyens d'augmenter et d'étendre les avantages dont jouissent tous les peuples grâce aux progrès de la science et de la technologie. Dans le domaine du commerce et des paiements, serait-ce trop demander que d'espérer une amorce vers une réduction de certaines des barrières qui imposent aux échanges, dans certaines parties de l'Europe, un retard par rapport à la croissance générale du commerce international? Nous espérons aussi que les nouveaux modes de coopération économique, quels qu'ils soient, qui se constitueront entre les pays lors de la Conférence devraient se caractériser par une orientation libérale et être de nature à favoriser également les États en voie de développement. A cet égard, nous croyons que les principes à adopter devraient être ceux qui régissent le GATT, les accords de Bretton Woods et les ententes connexes, soit ceux de la non-discrimination, de l'uniformité des normes et des règlements, de la stabilité des marchés et de la consultation préalable aux modifications.

Il est, à notre avis, particulièrement important que l'ordre du jour et les mandats des commissions facilitent la réalisation d'un accord sur les moyens pratiques et acceptables de réduire progressivement les barrières auxquelles se heurtent les déplacements de population et la circulation des idées et de l'information. Dans ce domaine, nous nous rendons compte que l'approche doit être progressive, mais nous espérons que les progrès se révéleront possibles. L'un des aspects auxquels les Canadiens s'intéressent au plus haut point serait celui des mesures destinées à aplanir les difficultés qui frappent la circulation des membres d'une même famille qui souhaiteraient rejoindre leurs parents se trouvant dans d'autres pays ou leur rendre visite.

Les documents que nous rédigerons en vue de la Conférence devraient aussi donner le signal de l'intensification des relations culturelles en se

fondant sur une définition large de la culture et sur la recherche de façons plus créatrices d'aborder le domaine des échanges culturels.

L'acheminement vers une conférence constituera en soi une évolution vers un sentiment accru de sécurité en Europe. Une conférence qui donne lieu à des progrès sensibles sur la voie de la détente complétera utilement les discussions sur les réductions des forces en Europe qui doivent commencer à la fin de janvier 1973. Les négociations dans ces deux domaines pourraient se révéler extrêmement ardues, car elles porteront sur des questions complexes et délicates. L'importance des questions en jeu nous impose la lourde responsabilité de participer à ces divers pourparlers, ainsi qu'à ceux de la Conférence même, dans un esprit de compréhension mutuelle et de fidélité au principe des avantages réciproques.

S/C